

# ACCUEIL DE LOISIRS DE L'ALLET

Programme vacances fin d'année 2023

du 26 au 29 décembre 2023

6 - 14 ans

La magie des fêtes

Pôle accueil inscription  
Tél. : 04 75 79 45 79

L'accueil des jeunes se fera dans les locaux  
de l'Ecole Jacques Reynaud  
de 7 h 30 à 9 h et de 17 h à 18 h



VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE

**Mardi** > Jeux de connaissances / Jeux collectifs - **Mercredi** > Sortie patinoire / Projection cinéma - **Jeudi** > Sortie au bowling Laser-Game - **Vendredi** > Ateliers culinaire / Boom de fin d'année

Prévoir une tenue adaptée aux activités, une deuxième paire de basket pour la pratique de l'activité en intérieur, une bouteille d'eau et un sac à dos.

Le centre de loisirs **ne fournit pas** les repas mais le goûter oui !

Le repas est fourni par les familles dans un sac isotherme avec pain de glace.

Suivant les aléas les activités peuvent être modifiées et / ou remplacées par une autre activité

## Inscriptions, tarifs et règlement

Vous ne l'avez encore jamais inscrit à l'accueil de loisirs de l'Allet, pensez à venir ouvrir vos droits (inscription administrative) auprès du pôle accueil inscription (PAI). **Cette inscription préalable est nécessaire pour procéder aux réservations pour ces vacances et les suivantes.**

La réservation sera validée après réception complète des documents et renseignements demandés.

### Reservations du 27 novembre au 8 décembre 2023

sur le portail famille sur [www.portailfamilleblv.ciril.net](http://www.portailfamilleblv.ciril.net) ou directement en passant par le site de la ville de Bourg-lès-Valence à la rubrique portail famille.

### Pour toute information sur les inscriptions

> concernant les inscriptions, contacter l'accueil du P.A.I au 04 75 79 45 79

> Sur le contenu pédagogique et les activités : Benjamin MOUTON ou Jérémy GIROUIN au 06 25 39 43 00

*Pour bénéficier des aides aux vacances de la CAF, votre enfant doit être présent toute la journée, sans interruption pour le temps de midi. Les séjours doivent être de 3 jours minimum par période de vacances, non nécessairement consécutifs.*

QF	Journée (repas fournis par les parents)
Moins de 360	6,50€
360 à 564	7,00€
565 à 715	7,50€
Plus de 715	8,00€

QF	Montant de l'aide journalière
Jusqu'à 400	5,00€
401 à 600	4,40€
601 à 785	3,40€